



DEJEPS Aviron*



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
– Vichy

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Aviron - site du CREPS

Le métier

Le titulaire du DE JEPS mention aviron exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Le DE JEPS mention aviron confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception des programmes de perfectionnement en aviron
- la coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en aviron
- la conduite d'une démarche de perfectionnement en aviron
- la conduite d'actions de formation de cadres d'aviron

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte périodiquement des actions entreprises. Dans le cadre de cette délégation, il agit de



Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française d'Aviron ou de Comités (Régionaux et Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de l'aviron
- être titulaire d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - être capable de ramer de manière autonome en skiff (niveau aviron d'or)
 - être capable de conduire une séance pédagogique d'animation en aviron pour tout public
 - être capable d'entraîner une équipe pour participer à un premier niveau de compétition
- satisfaire aux épreuves de sélection

Contenu des épreuves de sélection

- épreuve écrite d'analyse vidéo (2 heures)
- épreuve d'entretien de motivation (30 minutes)

Formation également accessible par la voie de l'apprentissage avec le CFA Sport et Animation d'Auvergne

La formation

Contenus :

- projet sportif : le contexte institutionnel et fédéral, les partenaires, la gestion d'un club, le projet associatif, le projet sportif, la gestion des bénévoles, la réglementation du travail et de l'aviron,
- entraînement : la physiologie de l'effort, l'entraînement et la performance en aviron, la musculation, le perfectionnement technique, la pédagogie en aviron,
- sécurité : permis bateau, gestion de la sécurité au sol et sur l'eau (mer et rivière).

Modules de formation supplémentaires relatifs à la préparation physique (une semaine à l'INSEP) et à l'haltérophilie pour les rameurs (séquences au CREPS)

La formation se déroule en alternance :

- environ une semaine par mois de cours au CREPS, du lundi à 14h00 au vendredi à 12h00 – 35h00 de cours par semaine (18 semaines) ;
- le reste du temps en structure, sous la responsabilité d'un tuteur.



MINISTÈRE
DES SPORTS



* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes



Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau III

Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée stage	Durée en centre
Septembre 18	Octobre 18	Octobre 18	Novembre 18	Février 20	15	certification	1600h	630h

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} septembre 2018

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement 84.00 euros

Frais pédagogiques 7 560.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Ophélie SIMON - Tél. 04 70 59 52 91
E-mail : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DE LA FORMATION

E-mail : secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne Rhône-Alpes / Vichy

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr